

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

CONSULTATION PUBLIQUE

**Préalable à la demande d'autorisation environnementale de
la société MGV Brossard pour un projet d'entrepôt de
stockage de matières combustibles, liquides inflammables
et alcools de bouche sur la commune de Saint-Jean-
d'Angély**

Décision du TA n° E25000159/86

**COMPTE-RENDU DE LA
RÉUNION PUBLIQUE
TENUE EN MAIRIE DE
SAINT-JEAN-D'ANGELY
LE 7 AVRIL 2026**

Le commissaire enquêteur :

Philippe KLETZEL

1. ORGANISATION

Cette réunion publique dite « d'ouverture » est prévue par le décret n°2024-742 du 6 juillet 2024. Elle doit se tenir dans les 15 jours qui suivent l'ouverture de la consultation du public

L'organisation a été arrêtée par le commissaire enquêteur, en concertation avec la mairie de Saint-Jean-d'Angély, commune d'accueil du projet, et le pétitionnaire, la MGV Brossard.

La salle d'honneur de la mairie de Saint-Jean-d'Angély (capacité d'accueil :150 places maximum) a été mise à disposition par la commune. Cette salle était équipée d'un vidéo projecteur et d'une sonorisation.

Un enregistrement audio de l'ensemble de la réunion a été tenu à disposition du Commissaire Enquêteur.

Le déroulé prévisionnel de la soirée, arrêté par le Commissaire Enquêteur, était le suivant :

- Introduction du Commissaire Enquêteur : 5'
- Présentation du projet par la société MGV Brossard: 25'
- Échanges avec le public : 1h30

2. PARTICIPANTS

Société MGV Brossard : Monsieur Romain Hoppenot (Directeur Asset Management), et Monsieur Quentin Souvignet

Société Ireo : Monsieur Raffi Kizilian

Société Airelles Environnement : Monsieur Nicolas Lauwérière

Commissaire Enquêteur :

- Philippe Kletzel

Public présent : 4 personnes, madame le maire de la ville de Saint-Jean-d'Angély, monsieur Moutarde, adjoint en charge de l'urbanisme au sein de la ville de Saint-Jean-d'Angély et monsieur Cyril Chappet, premier adjoint et madame Marta Linka habitante de la commune de Landes.

3. COMPTE-RENDU SYNTHÉTIQUE

- 5' pour la présentation du commissaire enquêteur ;
- 20 'pour la présentation du projet ;
- 20' de questions réponses.

4. LES QUESTIONS DU PUBLIC ET LES RÉPONSES DE LA SOCIÉTÉ MGV BROSSARD

QUESTION : quelles vont-êtré la nature des matières qui vont être stockées dans cet entrepôt ?

RÉPONSE : à ce jour aucune commercialisation n'a été réalisée, il est donc difficile de prévoir. L'entrepôt est en mesure de recevoir divers produits comme des palettes ou tout autre produit commercialisable. Dans les deux dernières cellules, il est prévu de pouvoir stocker des produits inflammables et des alcools de bouches (ex : cognac).

QUESTION : quand est prévu le début des travaux ?

RÉPONSE : il convient d'abord d'attendre que l'instruction du dossier ICPE soit finalisée et que l'autorisation administrative soit purgée de tout recours. Ensuite, avant de commencer les travaux, nous entreprendrons une démarche de commercialisation de tout ou partie du dépôt et c'est seulement après que pourront débuter les travaux qui dureront environ 12 mois. Nous pensons que le début des travaux ne devrait pas commencer avant 2027.

QUESTION : le site sera-t-il ouvert 24h/24h ?.

RÉPONSE : non ; il devrait être ouvert de 5h du matin à environ 22h le soir du lundi au samedi

Intervention de madame le maire de Saint-Jean-d'Angély : elle a félicité la société MGV Brossard pour la qualité du travail réalisé en matière de prise en compte des données environnementales et de leur réactivité dans le traitement du dossier. Elle soutient fortement le dossier. Elle nous informe avoir été contactée par des riverains du projet ; ils étaient inquiets sur les nuisances sonores. Elle les a rassurés en leur annonçant qu'un mur anti-bruit était prévu.

Clôture de la réunion par le Commissaire Enquêteur :

Les questions étant épuisées, le Commissaire Enquêteur a remercié le public pour la qualité de ses questions et l'intérêt manifesté pour le développement local.

La séance est levée par le commissaire enquêteur à 17h.

Fait à Soubise le 7 avril 2026.

Le commissaire enquêteur